

Réunion extraordinaire C.A. du lundi 2 novembre 2020 de 18 h 30 à 21 h

Présents :

Membres du CA présents : Christian Boissier, Jacques Allaume, Isabelle Bussenot, Marie-Claude Six, Philippe Chauveau, Karim Mohara, Ginat Millet, David Rougé
Claire Sarradel, directrice

Membres du CA absents : Martial Alegbede, Jean-Luc Legros, Marc Lavonnier

Objectif de la réunion :

Suite aux décisions gouvernementales face à la pandémie, l'école de musique n'accueillera aucun public **du 2 novembre 2020 et jusqu'au 1 décembre 2020.**

Aujourd'hui nous réfléchissons à l'organisation de l'école jusqu'à la date du 1 décembre 2020.

Au-delà du 2 décembre, nous nous organiserons en fonction de l'actualité.

Un CA est à prévoir avant cette date.

Après des échanges fructueux entre les participants de la réunion, nous retenons les points suivants :

Demande de l'ensemble du CA concernant l'activité de l'école

- Avoir le souci d'assurer une continuité pédagogique pour tous, si possible.
- Chaque enseignant prendra contact avec ses élèves début novembre et communiquera avec Claire sur le suivi des élèves durant ce mois.
- L'adhésion des élèves à la solution proposée par l'enseignant est souhaitée. Dialogue enseignant/ élève.
- Un **tableau du suivi individuel** informera la **direction** (et le bureau du CA) **toutes les semaines** pour ce qui a été fait (visio ou rattrapage).
- Pour ce qu'il n'est pas possible d'assurer (activités non possibles à distance, activités d'ensemble), les heures seront donc comptées en chômage partiel.

En novembre en ce qui concerne les cours particuliers

Les différentes possibilités pour les enseignants sont donc:

- Cours reportés- **Reports à programmer** (Reports possibles jusqu'au mois de février 2021).
- Cours effectués en visio-conférence.

L'adhésion des élèves est souhaitée/ demandée sur l'option choisie par chaque enseignant.

Ces deux solutions doivent être privilégiées pour l'école de musique.

A défaut, les enseignants seront donc déclarés en **activité partielle (chômage partiel)**.

Demandes particulières de quelques enseignants et réponses du CA (8 votants, 8 pour) :

- *Il est possible que l'enseignant vienne donner ses **cours en visio depuis l'école**. Avertir l'administration. Accès à la Wifi de l'école maintenu.*
- *Il est possible que l'enseignant donne un cours **en présentiel chez l'élève**, obligatoirement muni d'une attestation de déplacement spécifique pour le cours.*

L'activité des ensembles orchestraux sera difficile à assurer en novembre.

Toute solution pour rattraper les séances perdues sera étudiée.

Concernant l'activité (ou chômage) partielle des enseignants :

- Pour tous, les salaires seront maintenus à 100 % jusqu'au 2 décembre sur l'activité partielle.
Coût pour l'école : financement 16 % du net. L'état ne finance qu'environ 84 % du net (en fonction du calcul individuel de la CSG)

- Possibilité de faire une demande de chômage partiel sur une fraction du temps de travail. On peut individualiser la part de chômage partiel. A voir au cas par cas.
- Un suivi hebdomadaire sera exigé pour chaque enseignant (tableau permettant le suivi précis de élèves et la déclaration correcte des heures de chacun). Des contrôles sont possibles (DIRRECTE).

Concernant l'activité de Claire

Durant un mois, Claire passera en chômage partiel pour 13 h. Son activité à l'école se fera donc les mardis, mercredis et jeudis (télé-travail). Pas de travail, les lundis et vendredis (chômage partiel).

Dans l'immédiat, afin d'expliquer à chacun la nouvelle organisation de l'école

Claire adressera deux courriers explicatifs, l'un aux enseignants et l'autre aux adhérents dans les meilleurs délais.

Fait le 2 Novembre 2020, la secrétaire de l'association, Marie-Claude Six